



FORMATION

Cession de droits et négociation : les enjeux juridiques de la création littéraire

16 -17 novembre 2022 à MAME, salle Camille (Tours)

Ciclic Centre-Val de Loire propose aux auteurs.trices installé.e.s dans la région ainsi qu'aux lauréats des Ateliers Ciclic Livre une formation d'un jour et demi afin de mieux comprendre ses droits et maîtriser son contrat d'édition.

Public visé

Auteurs.trices installé.e.s en région Centre-Val de Loire et aux lauréats des Ateliers Ciclic Livre désirant acquérir des outils théoriques et pratiques pour connaître et maîtriser leurs droits en vue de la signature d'un contrat d'édition.

Déroulement

Durée : 1,5 jour

Horaires indicatifs : 13h30 à 17h30 le 16 novembre, 9h30-12h30 / 13h30 à 17h30 le 17 novembre

Lieu : Tours

Pré-requis

- Etre un auteur professionnel du livre

Formateurs

- **Maïa Bensimon**, responsable juridique à la Société des Gens de Lettres
- **Solène Demigneux**, agent littéraire
- **Vincent Henry**, directeur des éditions La Boîte à Bulles

Les formateurs ont une parfaite connaissance droit d'auteur et de la chaîne du livre, de ses acteurs, de ses contraintes, et peuvent apporter des réponses aux auteurs.trices sur les problématiques juridiques qu'ils peuvent rencontrer.

Contact Ciclic Centre-Val de Loire

Alice Ginsberg, coordinatrice Vie littéraire

Tél. 02 47 56 08 08 – alice.ginsberg@ciclic.fr

Objectifs

- Comprendre et appréhender ses droits d'auteur (droit moral & patrimoniaux)
- Maîtriser la cession de droits
- Comprendre les droits et obligations de l'auteur et de l'éditeur
- Être en mesure de négocier certains types de droits selon ses activités artistiques, de promotion ou de création

Programme détaillé

Mercredi 16 novembre

13h30 - 17h30 : Droit moral & droits patrimoniaux

Connaître l'étendue de la cession de droits Partie 1 – avec l'intervention de Solène Demigneux (agent littéraire)

Jeudi 17 novembre (9h30 -12h30 / 13h30-17h30)

Matin : Cas pratiques

9h30 – 10h30 : Droit moral & droits patrimoniaux _ suite

Connaître l'étendue de la cession de droits Partie 2 – cas pratiques – avec l'intervention de Solène Demigneux (agent littéraire)

10h45 – 12h30 : Présentation de la Société des gens de Lettres et de ses services à destination des auteurs.

Après-midi : Questions pratiques – échanges avec le service juridique de la SGDL

13h30 – 15h00 : Questions pratiques rencontrées à poser à la SGDL

Plusieurs cas de figure

Mon éditeur me propose de prolonger le délai de publication de mon œuvre : quel est le délai légal ? Comment puis-je négocier ? Si je refuse, que se passe-t-il ?

Mon ouvrage a été retiré de la vente, que puis-je faire ?

Mon éditeur propose de rompre le contrat : quelles sont les formalités ? Le principe de la restitution (globale, partielle). Y a-t-il un délai de carence pour proposer mon œuvre à nouveau ? Comment percevoir le solde de ma rémunération (DA et à-valor) ? Mon éditeur ne me répond plus et je n'ai pas reçu mon à-valor et/ou ma reddition de compte, comment procéder pour demander mon dû ? Comment puis-je rompre le contrat ? Puis-je proposer mon œuvre à un autre éditeur ? Le Covid a stoppé net l'activité de mon éditeur et je n'ai pas touché mon avance, ni mes droits, comment faire ? *Liste non exhaustive.*

Echanges avec le service juridique de la SGDL.

15h30 – 17h30 : Entre création graphique et droit d'auteur, se repérer

Remise des fichiers à l'éditeur, délai de publication, corrections, mise en page. De la conception au contrat d'édition : où commence le droit d'auteur ? Avec l'intervention de Vincent Henry, directeur des éditions La Boîte à Bulles

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Exercices pratiques pour chaque notion abordée, à partir des cas réels.

Grille d'évaluation d'acquisition des compétences

Possibilité d'inscription à une consultation juridique individuelle avec un avocat professionnel via Ciclic à la suite de la formation.